

**CONCOURS 2021 POUR LE RECRUTEMENT DES
ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT**

OPTION URBANISME – AMÉNAGEMENT

ÉPREUVE N° 2 – EXAMEN PROFESSIONNEL

ÉPREUVE N° 3 – CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

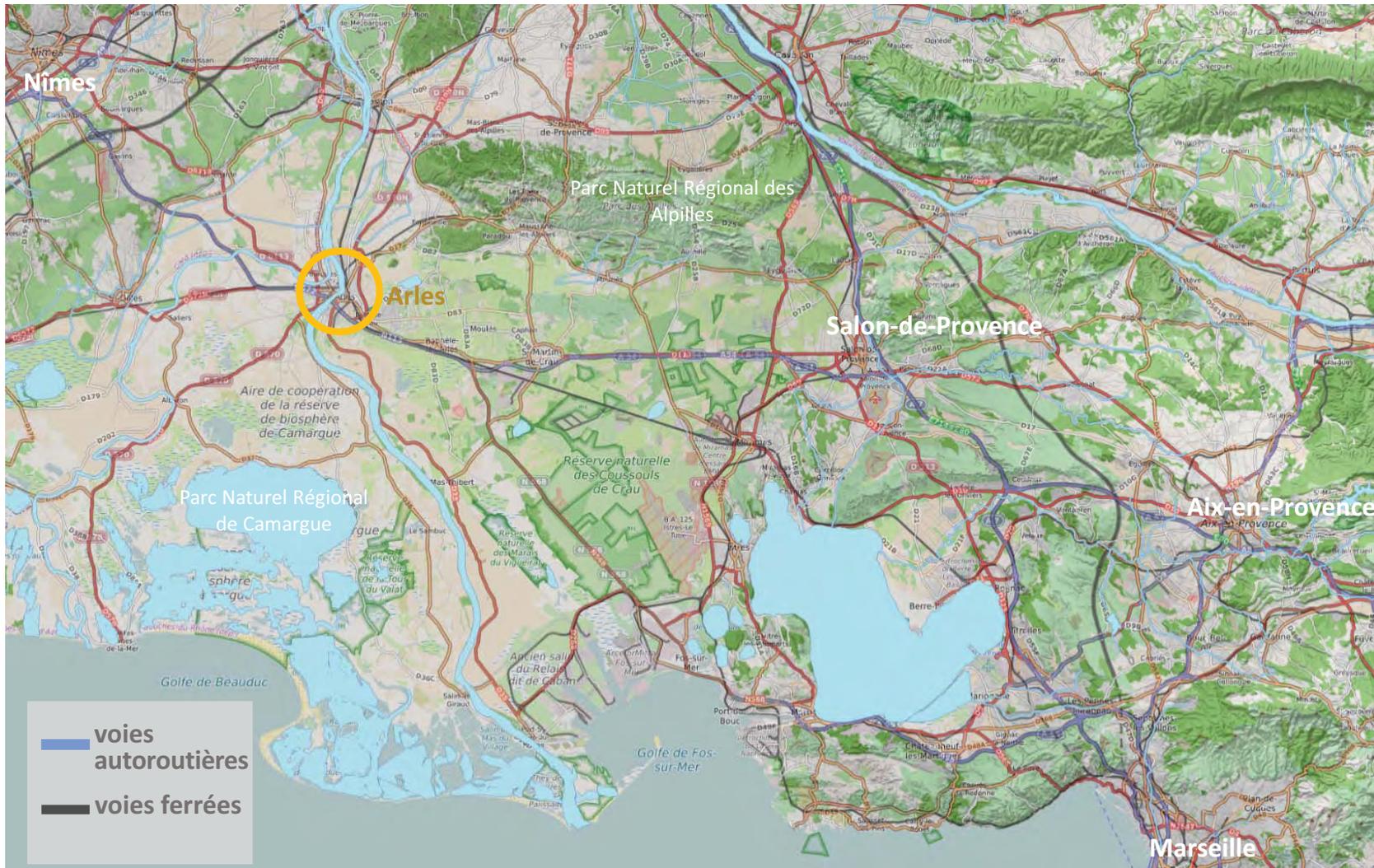
ÉPREUVE À OPTIONS, AVEC PROPOSITION GRAPHIQUE

**VILLE DE ARLES
QUARTIER DE TRINQUETAILLE**

Nota 1 : sur l'ensemble des cartes et plans qui suivent, l'axe nord-sud est vertical, le nord étant situé en haut de la planche.

Nota 2 : certaines données du cas réel ont été modifiées pour faciliter la présente épreuve. Ce qui fait foi est ce qui figure dans l'énoncé qui suit.

Arles : au centre du grand delta de la vallée du Rhône



Au cœur d'un grand triangle entre Cévennes Alpes et Méditerranée, la ville d'Arles est la dernière en descendant le Rhône, point des derniers franchissements du fleuve.

La ville est également sur l'axe autoroutier reliant l'Italie et l'Espagne, et un point de passage pour relier entre elles les principales villes des régions Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie

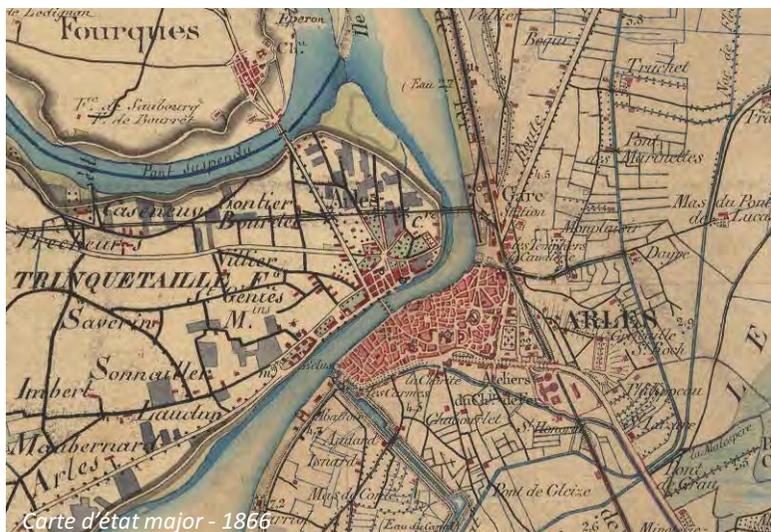
Dotée d'un vaste territoire, plus grande commune française de métropole, la ville d'Arles s'est bâtie au bord du fleuve, à l'interface du massif des Alpilles et du delta de Camargue, la séparation du petit et du grand Rhône se faisant quelques centaines de mètres au nord du centre d'Arles.

Ces deux entités paysagères, Camargue et Alpilles, sont reconnues et préservées par deux Parcs Naturels Régionaux.

Quelques repères historiques



Plan relief de reconstitution la période romaine – Musée de l'Arles antique



carte d'état major - 1866

Au sommet du delta d'embouchure du Rhône dans la Méditerranée, la ville d'Arles cumule 2500 ans d'histoire.

Proto-ville celto-ligure (Arelate, la ville des marais), temporairement emporion et cité grecque au Ve siècle av. J.-C. (Théliné, la nourricière), la cité passe ensuite sous domination indigène puis Marseillaise.

En 46 av. J.-C., elle acquiert le statut de colonie romaine (COLONIA JVLIA PATERNA ARELATE SEXTANORVM) puis se transforme en résidence impériale sous l'empereur Constantin Ier avec le surnom de Constantina. A partir de 407, elle accueille jusqu'à la chute de l'Empire, la préfecture des Gaules transférée de Trèves et demeure ensuite un refuge de la romanité sous les Wisigoths, Burgondes, Ostrogoths et Francs qui tour à tour en prennent possession. Les VIe, VIIe et VIIIe siècles, avec les invasions, sont difficiles pour la cité qui est prise et assujettie en 739 par les Carolingiens.

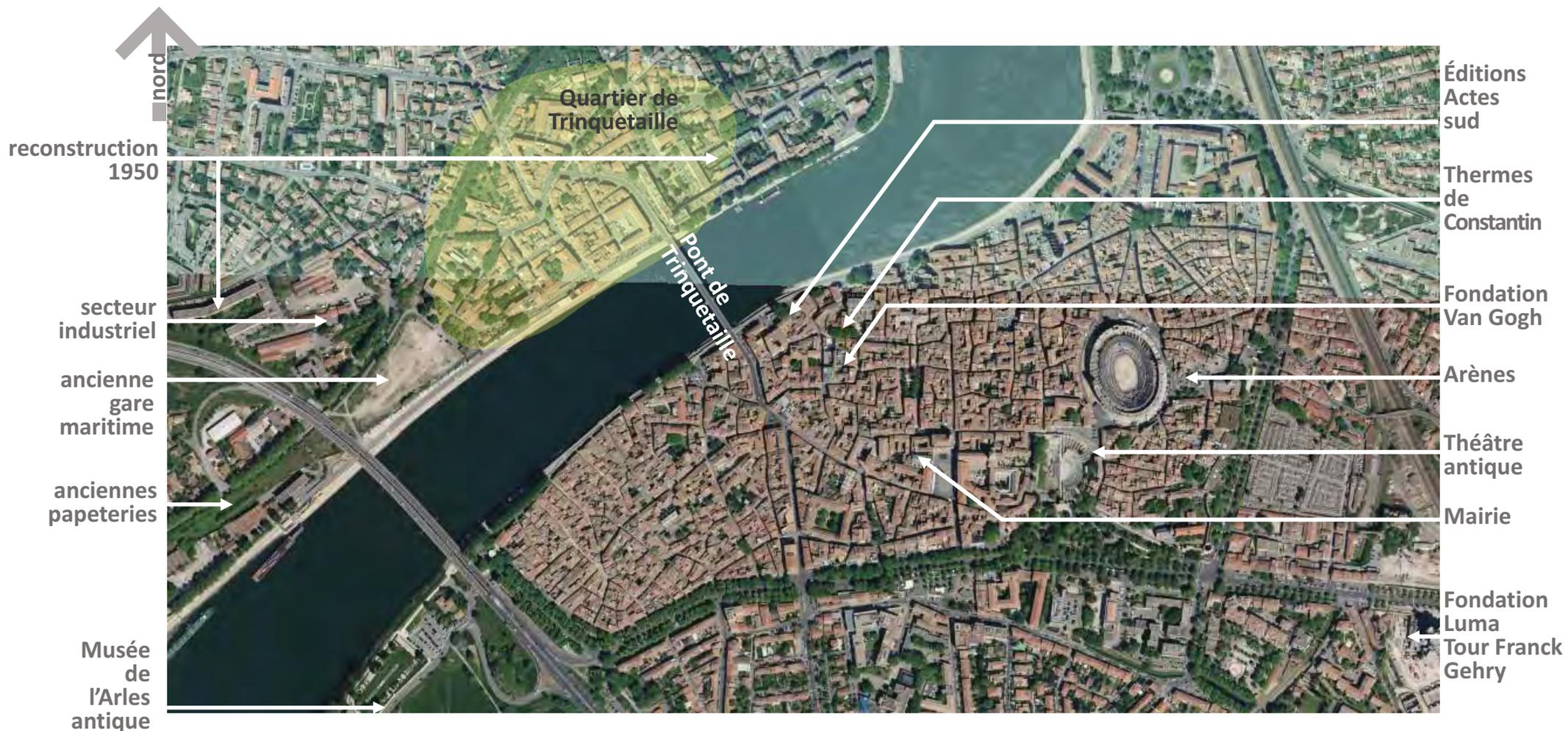
Au Moyen Âge, la cité devient capitale du Royaume d'Arles puis résidence des premières dynasties des comtes de Provence. Après une période de conflits, au cours de laquelle Arles essaye de s'émanciper, la ville passe sous la domination des dynasties Angevines et perd peu à peu son importance politique, commerciale et ecclésiastique. En 1483, elle est finalement rattachée avec la Provence au Royaume de France.

Sous l'Ancien Régime, Arles s'embellit d'hôtels particuliers et, à partir des années 1850, se transforme profondément de gros bourg agricole et portuaire en une ville ouvrière avec l'arrivée du chemin de fer. Il faut finalement attendre la fin du XIXe siècle pour voir la cité s'agrandir au-delà de son enceinte médiévale et s'orienter vers des activités plus touristiques en relation avec son patrimoine historique et ses manifestations.

Avec ce passé toujours présent, Arles est classée ville d'Art et d'Histoire.

Sources
Wikipédia.
IGN
Musée de l'Arles antique

Arles contemporaine : une ville en quête d'une nouvelle identité culturelle



Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, l'activité industrielle qui s'était développée sur le territoire d'Arles, ateliers SNCF, papeteries, activités portuaires, a fortement diminué. Depuis cette même période, la ville a progressivement valorisé son patrimoine historique et développé une activité touristique de court séjour.

La valorisation patrimoniale et culturelle s'est traduite notamment par les créations des rencontres internationales de la photographie d'Arles et de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie, du musée de l'Arles antique, des éditions Actes Sud, de la fondation Van Gogh (l'artiste séjourna et travailla plusieurs mois à Arles et dans sa campagne à partir de 1888) installée dans les anciens locaux de la

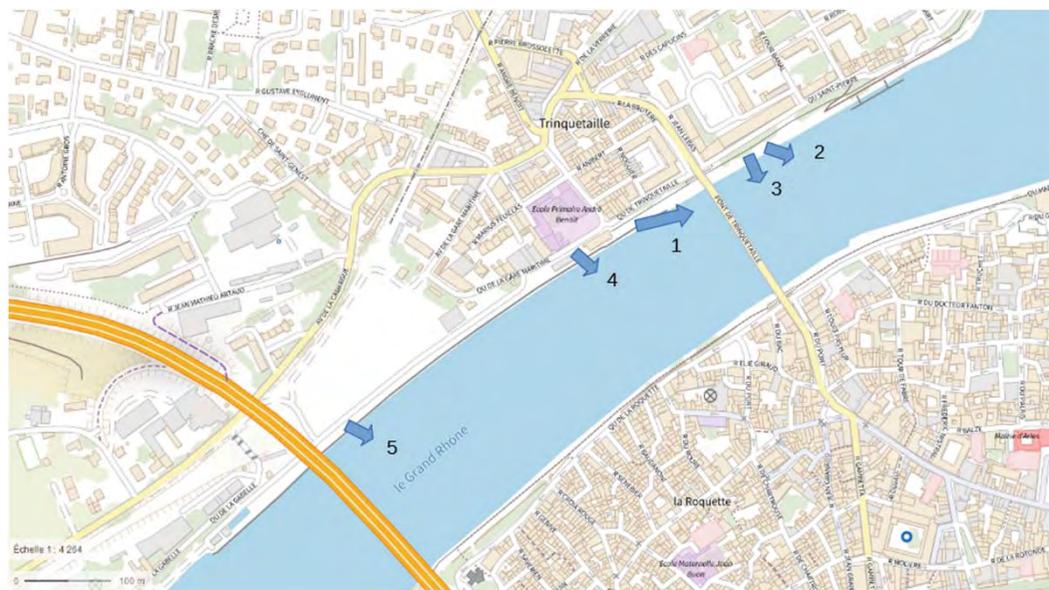
Banque de France et de la fondation Luma (complexe artistique réalisé par la Fondation de Maja Hoffmann, collectionneuse d'art, mécène et héritière des laboratoires pharmaceutiques Hoffmann La Roche) pour laquelle l'architecte Franck Gehry a récemment conçu un édifice accueillant un nouveau lieu culturel.

Le projet économique et urbain de la commune vise à consolider la vocation patrimoniale, culturelle, et touristique du territoire. Il cherche à valoriser l'ensemble des patrimoines culturels et naturels, et à diversifier l'offre touristique.

Le quartier de Trinquetaille – un espace de développement potentiel en vis-à-vis du centre historique



Présentation depuis le fleuve repérage photographique



Le quartier de Trinquetaille, sur la rive droite du Grand Rhône, fait face au site patrimonial remarquable de la ville d'Arles. Son urbanisation est avérée depuis la période Antique, grâce à un pont de bateaux dont l'emplacement a varié au fil des siècles, et dont le principe a alterné avec un passage par bacs, jusqu'à l'inauguration en 1875 du premier pont construit à l'emplacement actuel du pont de Trinquetaille.



1



2



3



4



5

Présentation : repérage photographique



Le quartier de Trinquetaille se développe derrière les quais du Rhône qui ont été surélevés pour former une digue protectrice jusqu'aux crues d'occurrence centennale. A proximité du pont urbain, détruit en 1945 lors de bombardements à la fin de la 2nde guerre mondiale, une opération de reconstruction sous la responsabilité de l'architecte Pierre Vago marque le paysage perçu depuis le cœur de ville au nord du pont de Trinquetaille.

Plus au sud, l'emplacement de l'ancienne gare maritime laisse un paysage urbain en attente, marqué comme un soubassement par les quais endigués et par l'arrière-plan arboré du site abandonné.

Il est à noter que le quartier est également longé au sud par la RN 113, voie à caractéristiques autoroutières qui assure la jonction entre les autoroutes A7 (Marseille, Nice, Italie) et A9 (Montpellier, Espagne). Des échangeurs permettent d'accéder depuis cette voie rapide au centre d'Arles, mais également au quartier de Trinquetaille par son ouest.

6

1



2



5

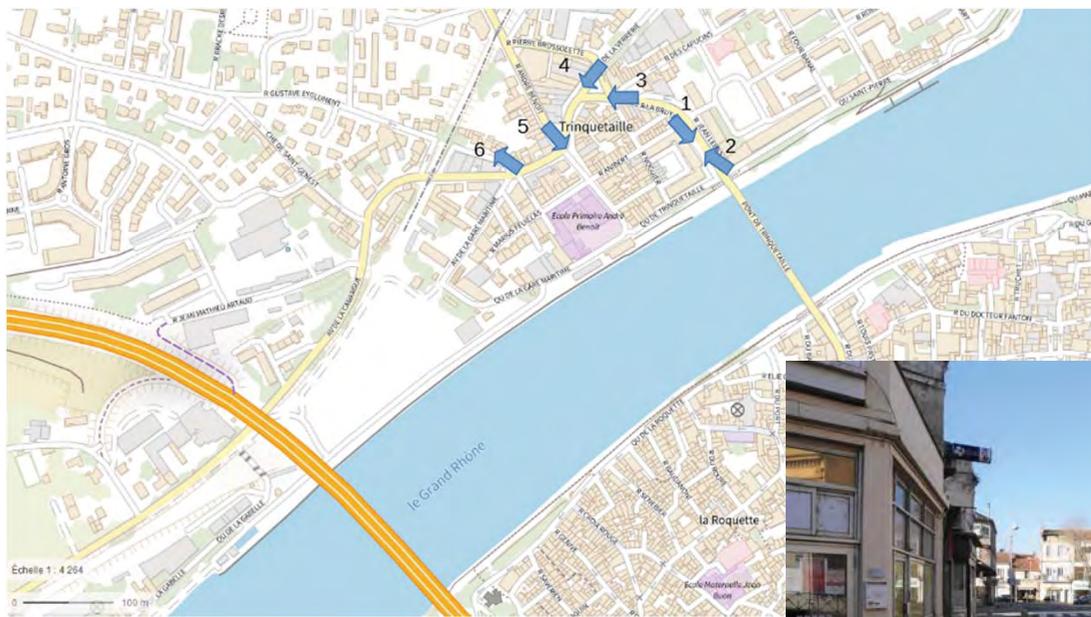


4

3



Présentation du quartier repérage photographique



Le quartier se caractérise notamment par un tissu de faubourgs au débouché du pont de Trinquetaille, derrière les immeubles collectifs des années 1948 – 1955.

Le faubourg par lequel se fait l'accès aux quartiers de la rive droite du Rhône présente aujourd'hui un aspect peu valorisé pour ses habitants, fortement occupé par la voirie et les stationnements.

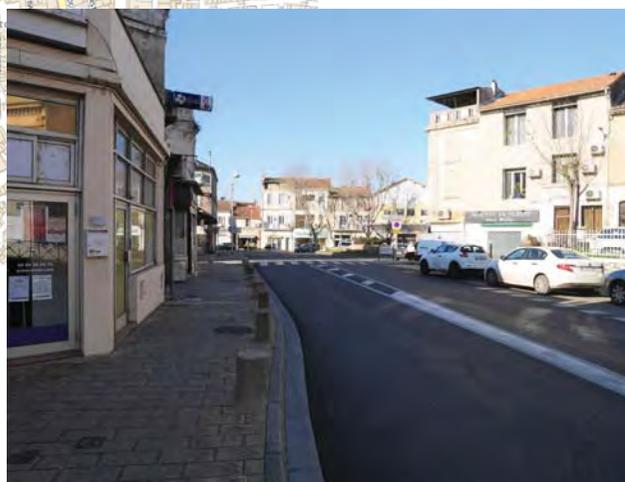
1



3



2



5



6



4



Présentation du quartier repérage photographique



Le quartier de Trinquetaille se caractérise également aujourd’hui par un tissu faubourgeois aux bâtiments modestes, autour duquel se sont construits, au gré des opportunités, des entrepôts, quelques immeubles collectifs, du logement individuel, sans projet d’ensemble ni mise en valeur du patrimoine et du contexte urbain..



1



2



3



4



5

Friche de la gare maritime



2



3



4



5

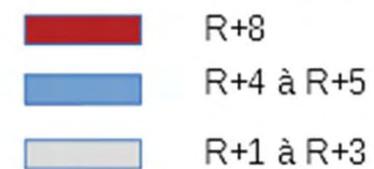
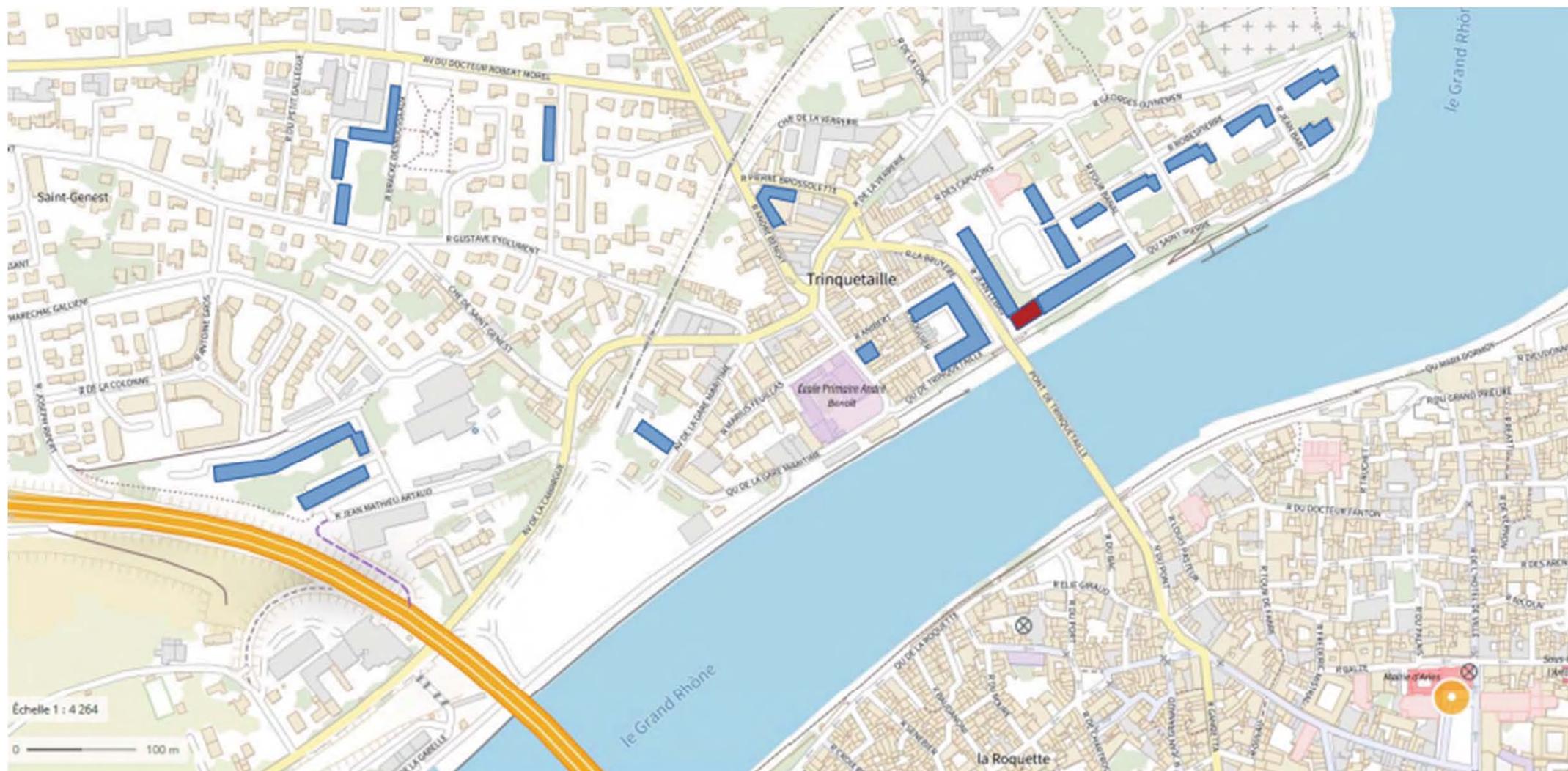


1

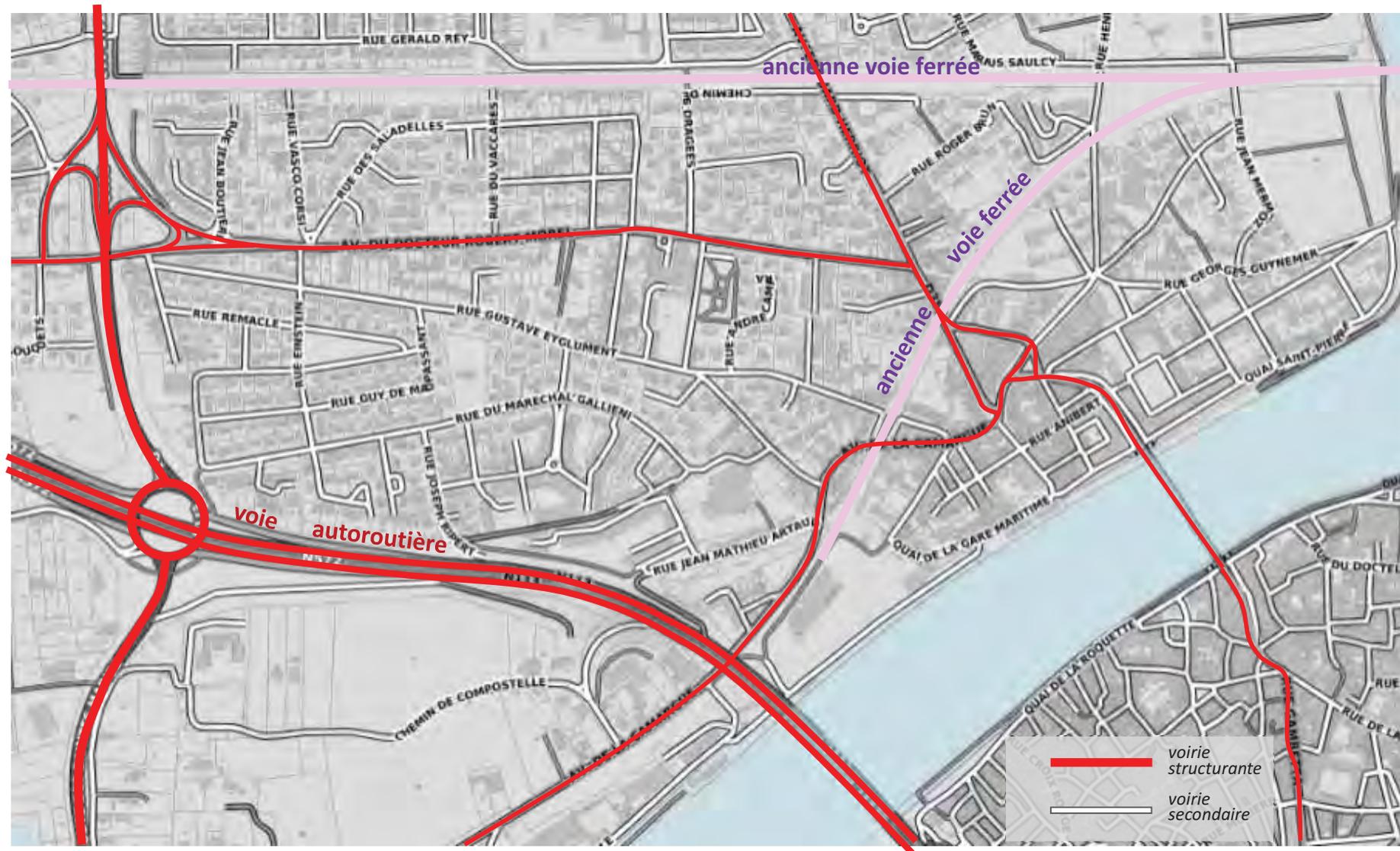
La friche de la gare maritime

Outre l'opportunité foncière que constitue la friche de l'ancienne gare maritime en bord du Rhône, c'est également aujourd'hui un espace de respiration en lien avec les éléments de trame verte et bleue tracés notamment par l'ancienne voie ferrée au nord de ce tènement, et le Rhône qui le longe au sud-est.

Présentation du quartier – la hauteur des constructions



Présentation du quartier – la voirie



Le site de projet - le foncier mobilisable



Trinquetaille – vue vers l'ouest



Trinquetaille – vue vers le nord-ouest



Trinquetaille – vue vers l'est



Trinquetaille – vue vers le sud



Trinquetaille – vue vers le sud-ouest



Les objectifs du projet urbain – le programme

Alors que les possibilités de mutation du tissu urbain du centre historique de la ville d'Arles sont limitées, sur l'autre rive du Rhône, le faubourg de Trinquetaille constitue un espace de développement disposant d'un réel potentiel d'aménagement.

La réalisation d'un programme de logements, de commerces et d'équipements doit conforter ce quartier, aujourd'hui en perte de vitesse. Le projet doit aussi contribuer à le doter d'une centralité s'appuyant sur la fonction commerciale et une maison de quartier.

L'intégration au sein de ce quartier du musée de "l'invention de la Camargue" s'inscrit dans la stratégie de diversification de l'économie locale prenant appui sur les activités créatives, culturelles et touristiques. Il a vocation à faire d'Arles la capitale de la Camargue, statut fondé sur une réalité géographique et historique, mais peu valorisé aujourd'hui, et à renforcer l'offre touristique de la ville.

En vis-à-vis du site patrimonial remarquable d'Arles, le quartier de Trinquetaille dispose d'une large ouverture visuelle sur le Rhône et le centre historique dont il est cependant resté à l'écart. L'objet du projet est de le réconcilier avec le fleuve en valorisant cette berge du Rhône et de l'articuler plus étroitement avec la ville ancienne, notamment avec la mise en place d'une passerelle sur le Rhône réservée aux modes de déplacements doux. Il s'agit également, avec ce nouveau franchissement, de construire une séquence piétonne destinée à favoriser la visite, dans un même parcours culturel, du secteur sauvegardé, du musée d'Arles antique et de celui de l'invention de la Camargue.

Le programme

Le programme a été dimensionné sur la base des emprises foncières mobilisables repérées page 14.

Le musée de l'invention de la Camargue, porte d'entrée de cette emblématique et vaste zone humide (150 000 hectares), à la fois réserve de biosphère Unesco et parc naturel régional, présente l'histoire de ce territoire qui a fait l'objet d'aménagements hydrauliques dès le 15^{ème} siècle qui se sont poursuivis et intensifiés jusqu'au 19^{ème}. Il expose la représentation de cet espace singulier dans les imaginaires collectifs au travers notamment des travaux littéraires du marquis de Baroncelli et du photographe Lucien Clergue et met en perspective son devenir possible au regard de l'élévation du niveau de la Méditerranée.

La localisation et les abords de ce musée devront contribuer à en faire un édifice remarquable. Son accessibilité automobile et piétonne devra être particulièrement fonctionnelle. En accompagnement de ce musée, un hôtel et une aire d'accueil de camping-cars sont prévus.

Le programme comprend également un ensemble de 270 logements dont 150 en collectifs d'une hauteur maximale de R+3 et 120 en semi-collectifs d'une hauteur maximale de R+2.

Une offre de stationnement de 330 places destinée au musée (110 emplacements), à l'hôtel (50 places), aux logements collectifs (150) et aux commerces (20) sera réalisée en un ou deux parkings en superstructure (en raison des contraintes de sous-sol et d'inondation). Le stationnement lié aux logements semi-collectifs sera compris dans l'emprise des bâtiments ou de leurs parcelles.

Des commerces, pour une surface totale de 1000 m² seront réalisés en pied d'immeubles et/ou sous forme groupée. Des cafés-restaurants, d'une surface de 700 m² prendront place le long du Rhône.

Enfin, une maison de quartier complètera l'offre de services pour les habitants de Trinquetaille.

	surface plancher m ²	surface emprise m ²	nombre	hauteur limite
Musée de l'invention de la Camargue	5 000			R+2 17 m
Hôtel	4500		50 chambres	R+3
Aire camping-cars		5 000	150 emplacements	
Stationnement en superstructure dont :	9 000		330 places	R+3
. musée			110	
. hôtel			50	
. logements collectifs			150	
. commerces			20	
Maison de quartier	700			
Logements collectifs	13 000		150	R+3
Logements semi-collectifs	13 000		120	R+2
Commerces	1 000			
Cafés - restaurants	7 00			
Passerelle mode doux sur le Rhône				

Le rendu attendu

Votre proposition sera restituée sur deux planches de calque format raisin (50 x 65 cm), utilisées dans le sens horizontal (format paysage). Les représentations adoptées sur ces deux planches distinctes devront apporter des **informations différentes et complémentaires** sur votre projet. L'emploi de la couleur est autorisé. Les représentations devront être suffisamment précises pour être lues et comprises sans fond de plan. Elles devront être explicites, car elles ne feront pas l'objet d'une présentation orale de votre part.

Les planches comprendront obligatoirement :

Planche n° 1 : échelle 1/2500^{ème} (1 cm pour 25 mètres)

- articulation du projet urbain avec le centre-ville, et ses grands sites patrimoniaux culturels, ainsi que les quartiers à l'entour du faubourg de Trinquetaille,
- positionnement des grands éléments du programme,
- système de desserte,
- trame verte paysagère,

Planche n° 2 : échelle 1/1 000^{ème} (1 cm pour 10 mètres)

- représentation en plan masse du parti d'aménagement donnant à voir le projet urbain accompagné des coupes, perspectives cavalières et croquis d'ambiance aptes à expliquer vos prises de position.

Les documents supports fournis

Fonds de plan au 1/1 000^{ème} (fond parcellaire sur photo aérienne) et 1/2 500^{ème} (photo aérienne).

Sommaire des annexes

PSMV - SPR	P 22
PLU	P 24
PPRI	P 25
Programme du musée de l'invention de la Camargue	P 26

PSMV Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable

Les secteurs sauvegardés ont été créés par la loi Malraux du 4 août 1962, votée en réaction contre les dégradations irréversibles infligées aux centres anciens par la rénovation urbaine. Ils sont devenus des sites patrimoniaux remarquables par la loi du 7 juillet 2016. Ils répondent à un double objectif : préserver les ensembles urbains présentant un intérêt architectural, esthétique et historique, et fixer les règles du jeu en matière de réhabilitation et de mise en valeur.

Du fait du caractère historique et patrimonial, la ville d'Arles dispose d'un secteur sauvegardé depuis 1966. Ce caractère exceptionnel a conduit également à une inscription au patrimoine de l'humanité par l'Unesco des « Monuments romains et romans d'Arles » en 1981.

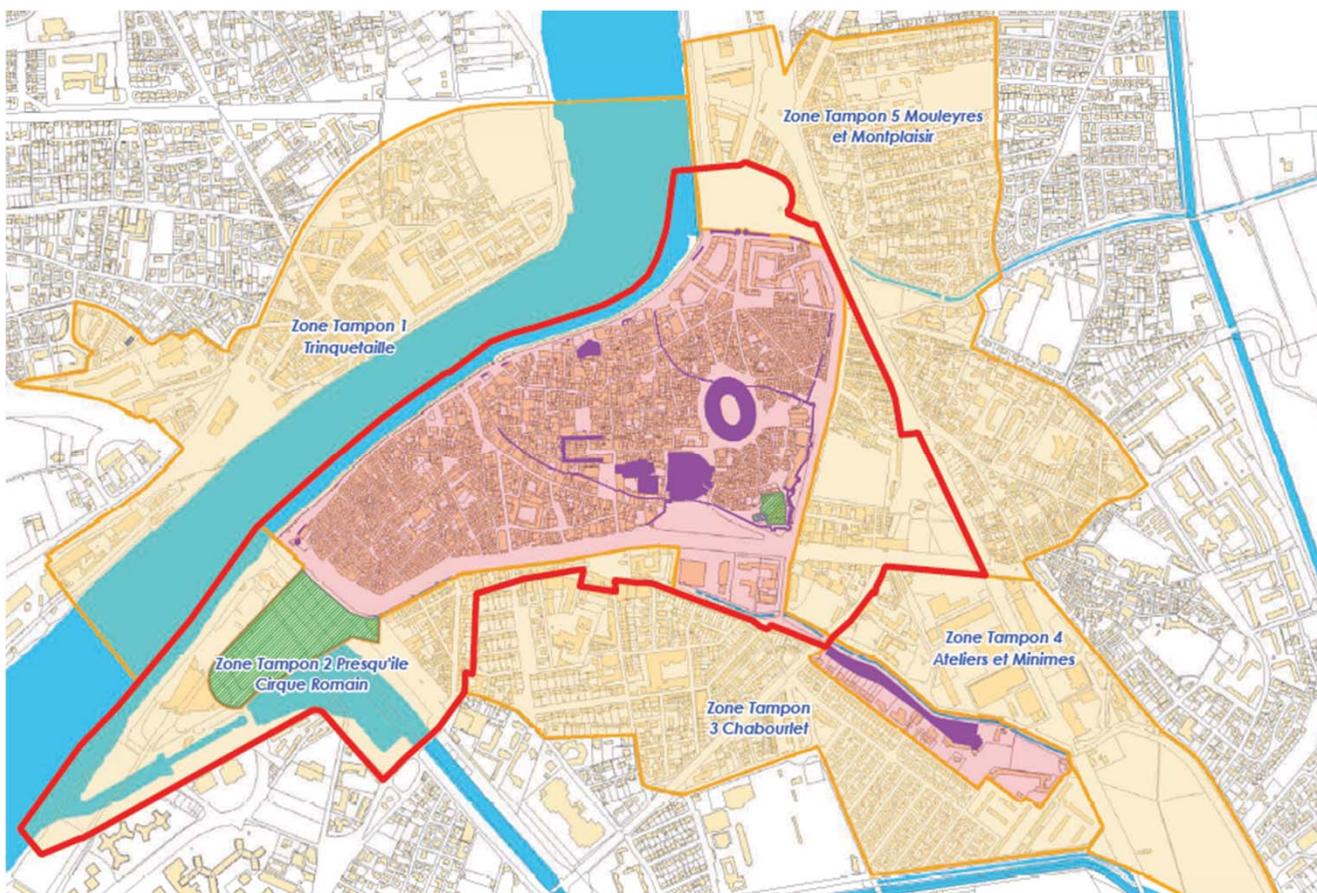
Le PSMV, Plan de sauvegarde et de mise en valeur, a été approuvé par décret du Conseil d'État en date du 3 mars 1993. Par décret préfectoral du 28 août 2008, sa superficie est passée de 53 à 92 hectares, et sa révision qui s'est déroulée entre 2009 et 2016 a été approuvée par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône le 18 avril 2018.

Cette révision a entouré le site patrimonial remarquable de zones tampons, dont celle de Trinquetaille sur la rive droite du Rhône.

La carte ci-dessous permet le repérage de ces différents éléments, secteur sauvegardé devenu site patrimonial remarquable, zones tampons, monuments romains et romans.

Légende :

-  Périmètre PSMV
-  Monuments inscrits au patrimoine mondial UNESCO
-  Tracé des remparts antiques (Hypothèse)
-  Proposition d'extension du bien 164 - Arles, monuments romains et romans
-  Proposition d'extension du bien 868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France
-  Périmètre inscrit au patrimoine mondial UNESCO
-  Zone tampon
-  Bâti
-  Parcelle
-  Surface hydrographique



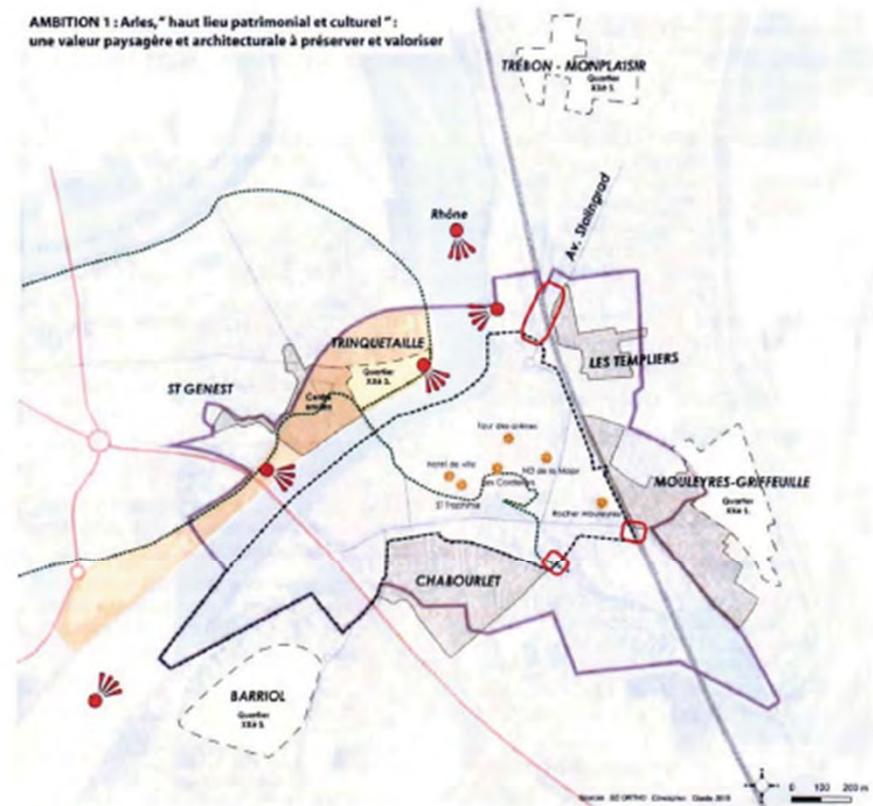
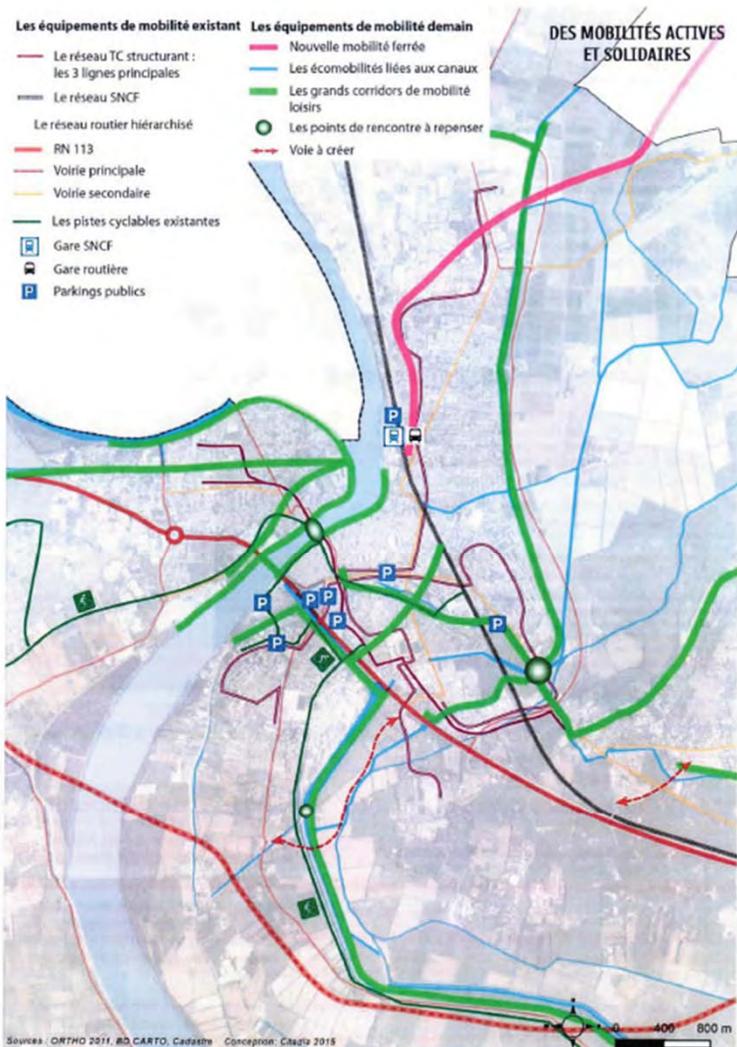
PSMV Périmètre des Monuments Historiques

Face au site patrimonial remarquable, la zone de projet est également couverte par le périmètre englobant la protection de 500m autour des Monuments Historiques.



PLU PADD projet d'aménagement et de développement durable

Le PADD du PLU renseigne les intentions locales notamment en ce qui concerne les intentions de développement, la volonté de mettre en relations physiques et visuelles les rives du Rhône, la relation privilégiée souhaitée entre le quartier de Trinquetaille et le centre historique de la ville, ou encore les trames de déplacements doux envisagées à l'échelle de la commune.



- ORIENTATION 1**
Renforcer les coupures urbaines avec le secteur sauvegardé et affirmer l'identité des quartiers "zone tampon" UNESCO
- Secteur Sauvigné
 - Assurer la cohérence et la qualité bâtie des zones d'interfaces entre le secteur sauvegardé et les quartiers proches (zone tampon)
 - Entrée de Secteur Sauvigné à améliorer
 - Principaux cônes de vue sur le centre ancien et les bords du Rhône à préserver et valoriser (hors cône de vue depuis le Secteur Sauvigné)
 - Quartiers identitaires remarquables à préserver
 - Ensembles résidentiels/collectifs : architecture du XXème siècle (Reconstruction, logements sociaux, ...)
 - Secteur de renouvellement urbain sur lequel une attention particulière doit être portée sur son intégration à l'environnement paysager et bâti (visibilité centre historique - Rhône)
 - Point d'appel depuis le lointain - Vue "extérieure" à préserver
 - Patrimoine bâti du chemin de St-Jacques de Compostelle à valoriser
 - Axes routiers principaux
 - Voies ferrées

PPRI Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Inondation sur la commune d'Arles

Bâtie sur les rives du fleuve, la ville d'Arles a subi d'importantes inondations du Rhône dans son histoire.

Des digues ont été construites pour protéger la Ville, mais les épisodes de crues les plus importants ont générés des brèches dans ces digues, et des inondations dévastatrices ont eu lieu, de plus très longues à évacuer derrière ces brèches (1994 et 2002 en Camargue, 2003 dans les quartiers nord de Monplaisir et du Trébon).

Un Plan de Prévention du Risque d'inondation a été approuvé par M le Préfet des Bouches-du-Rhône par arrêté en date du 3 février 2015.

Les principes posés par le PPRI sont principalement les suivants :

Dans l'ensemble des zones, sont notamment interdits :

- les sous-sols,
- les remblais à l'exception des ouvrages de réduction de vulnérabilité dûment autorisés.

En zone B1 (bleu clair)

Secteur urbanisé pouvant subir des hauteurs d'eau modérées
Sont autorisées dans cette zone les constructions à destination de logement, d'hébergement, de commerce, de bureau, de service, d'établissement recevant du public, notamment sous réserve de prévoir leur mode de gestion et d'évacuation en cas de crûe.

Zone B2 (bleu foncé)

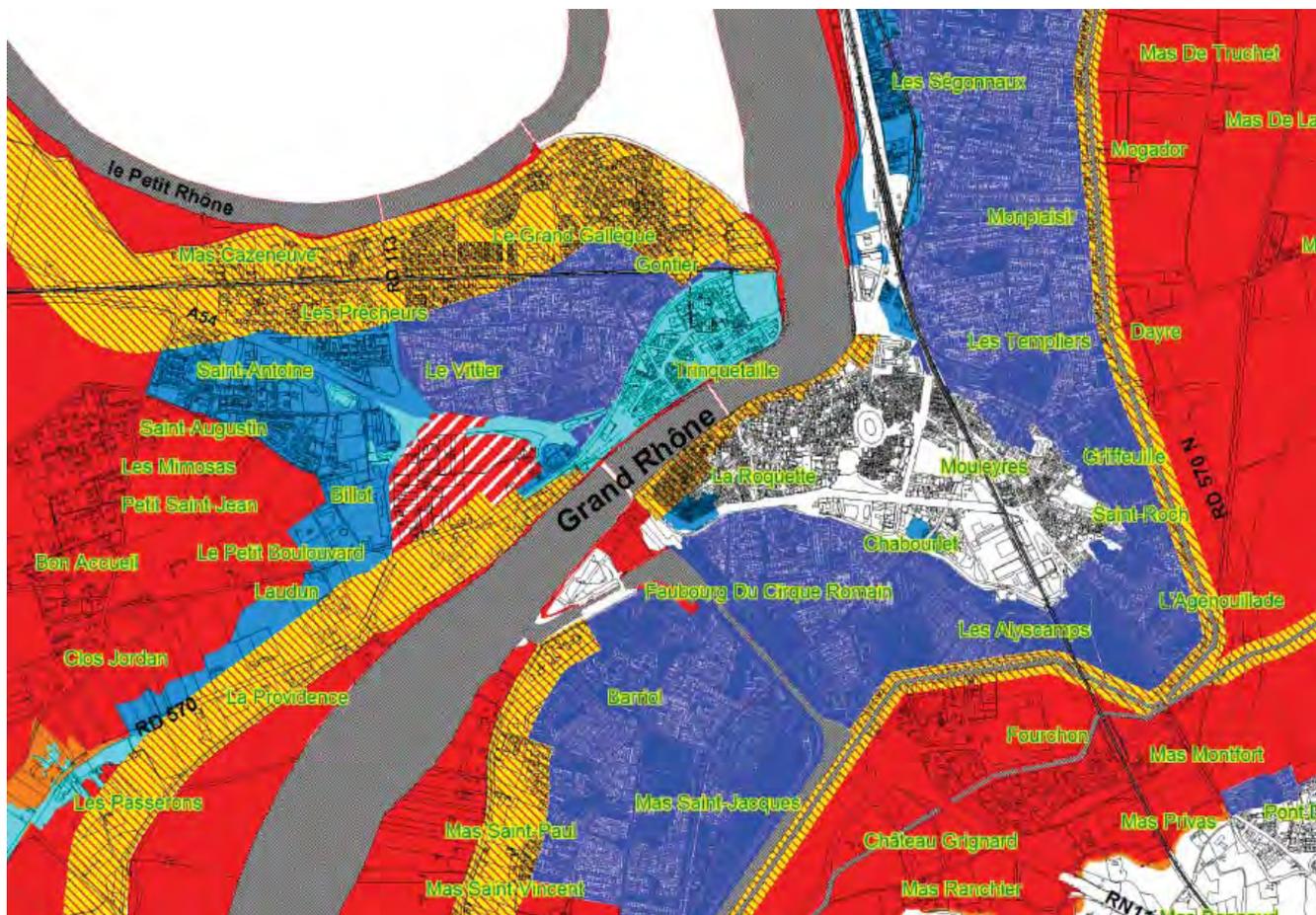
Zone urbaine pouvant subir des hauteurs d'eau importantes
Sont autorisées dans cette zone les constructions à usage de logements ou d'hébergement à condition que le premier plancher soit situé à une hauteur de plus de 3 mètres par rapport au terrain naturel, ou que les logements qui ne respecteraient pas cette règle disposent d'un niveau refuge à plus de 3m en leur sein.
Sont autorisées dans cette zone les constructions à usage de commerce, de bureau, de service, d'établissement recevant du public à condition de disposer d'un niveau refuge à plus de 3m en leur sein, et de prévoir leur mode de gestion et d'évacuation en cas de crûe
Sont autorisés les constructions servant au stationnement des véhicules en superstructures à condition de prévoir leur mode de gestion et d'évacuation en cas de crûe

Zone RH (rouge et jaune hachuré)

Secteurs à l'arrière des ouvrages d'endiguement pour lesquels l'aléa serait plus fort que l'inondation naturelle en cas de rupture de l'ouvrage.
Toute nouvelle construction y est interdite.
Sont seules autorisées les adaptations des constructions existantes visant à réduire leur vulnérabilité, telles que des surélévations ou des opérations de démolition-reconstruction.

Zone R (rouge)

Secteurs pas ou peu urbanisés soumis à un aléa inondation.
Toute construction y est interdite, en dehors des bâtiments strictement nécessaires à l'exploitation agricole.



Musée de l'invention de la Camargue

Arles, capitale de Camargue

Il est proposé de créer à Arles un musée qui affirme son statut de capitale du delta du Rhône et qui explique les caractères de cet espace de nature, ce qui le détermine, son équilibre d'origine anthropique, et qui mette en valeur ceux qui ont produit des interprétations de la Camargue devenues ensuite des représentations collectives.

Cet équipement culturel se décomposera en deux parcours distincts et complémentaires, des salles d'expositions permanentes pour donner à voir et comprendre la Camargue et son invention progressive, des salles d'expositions temporaires pour compléter l'attractivité du musée par une programmation événementielle ambitieuse.

Exposition permanente : 3000 m² dans le musée

La scénographie muséale s'appuiera sur 4 thèmes successifs :

Biodiversités – patrimoine naturel

Ce thème valorisera les éléments de connaissance et de reconnaissance des patrimoines naturels reconnus de la Camargue : Réserve biosphère de l'Unesco, espaces et espèces protégés, habitats et diversités de la faune, paysages inscrits et classés etc..

Production d'un imaginaire. Les inventeurs.

Le Marquis Folco de Baroncelli [1869 – 1943] est un écrivain et manadier français. Disciple de Frédéric Mistral, il est considéré comme le premier « inventeur » de la Camargue. Il en a exploité des traditions avérées et en a instauré de nouvelles en s'inspirant du Wild West Show de Buffalo Bill. Lucien Clergue [1934-2014], est un photographe originaire d'Arles, créateur des rencontres photographiques d'Arles et instigateur de l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie. Il a photographié et diffusé les images camarguaises de sables, d'eau et de roseau, de corps et de chevaux, sous la lumière de l'été méditerranéen.

Un équilibre instable né de la volonté de protéger les terres

Le delta avait une configuration mouvante jusqu'au 19^{ème} siècle. Des digues ont été construites le long de la Méditerranée et du Rhône pour fixer le delta, avec une gestion hydraulique complexe pour servir en eau l'agriculture, l'élevage, la production de sel et la biodiversité des espaces humides.

Ces milieux humides résultent du contrôle et de l'ajustement permanents des échanges par pompages et ouvertures/fermetures des pertuis entre les étangs et la mer, etc.

La Camargue, menaces et perspectives

Les menaces sur les équilibres instables qui conditionnent les caractéristiques de la Camargue sont nombreuses. Leur compréhension et les choix qui seront opérés seront déterminants pour la Camargue demain. Les principales menaces sont l'élévation du niveau de la mer Méditerranée, qui peut conduire à une maritimisation des étangs, les transformations des conditions économiques agricoles dont dépendent les apports hydrauliques, les tensions et contradictions entre les différents usages : agricoles, pêche, chasse, élevage, tourisme, protection des milieux et des espèces, ainsi qu'une pression excessive d'un tourisme de masse.

Événementiel : 2000 m² dans le musée

2000 m² de construction dédiés à des expositions temporaires, au gré des manifestations organisées sur le territoire en lien avec la Camargue, notamment lors des rencontres internationales de la photographie, mais aussi valorisant la traversée de la Camargue par les chemins de Saint Jacques de Compostelle en intersaison touristique et événementielle, par exemple.

Parvis

En accompagnement du projet de musée, il sera aménagé un parvis pouvant également être dédié à différentes manifestations, spectacles et concerts en plein-air (festival des suds, etc).

